

# LA SANTÉ AU TRAVAIL ET LES RISQUES PROFESSIONNELS DES AGENTS TERRITORIAUX EN 2009

En 2009, le nombre de journées d'absence pour raison de santé est en augmentation sensible, par rapport à 2007, pour les agents titulaires. Ainsi, en 2009, un agent titulaire ou stagiaire a, en moyenne, été absent 22,3 jours pour raison de santé (c'est-à-dire maladie ordinaire, longue maladie, accident du travail, maladie professionnelle) contre 20,9 en 2007. C'est dans les régions que la croissance est la plus importante : le nombre moyen de journées d'absence pour raison de santé passe de 20,5 à 28,1 jours, soit 7,6 jours supplémentaires dont 4,6 jours qui concernent des absences pour longue maladie. L'augmentation dans les régions peut s'expliquer par la modification de la structure des personnels, suite aux transferts de personnel de l'État entre 2007 et 2009.

Pour les agents non titulaires sur emplois permanents, la hausse des absences pour raison de santé est beaucoup plus faible, de l'ordre de 0,5 jour, passant de 9 jours en 2007 à 9,5 jours en 2009.

Par ailleurs, le nombre d'accidents de service pour 100 agents s'établit à 6,4, un chiffre en légère diminution comparé à l'année 2007 où il était à 6,8 (et 6,9 en 2005). Variant fortement selon la filière d'emplois, il est très important dans la filière incendie et secours (19,9 accidents pour 100 agents), bien qu'en décroissance depuis 2005, et la filière police municipale (11,6) et a contrario, très faible dans les filières culturelle (1,5) et administrative (1,7).

Les accidents de trajet sont globalement beaucoup moins fréquents, 0,8 pour 100 agents, mais en augmentation depuis 2005.

Autre constat, 23 % des collectivités ont élaboré au moins un document de prévention au cours de l'année 2009. Les grandes collectivités sont relativement plus nombreuses à faire réaliser et diffuser ce type de document.

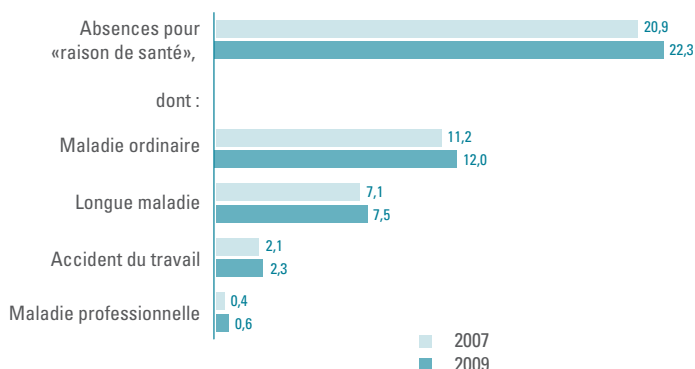
Cette synthèse résulte de l'exploitation des rapports au comité technique paritaire (CTP) sur l'état des collectivités territoriales au 31 décembre 2009.



## AUGMENTATION DU NOMBRE MOYEN DE JOURNÉES D'ABSENCE POUR RAISON DE SANTÉ

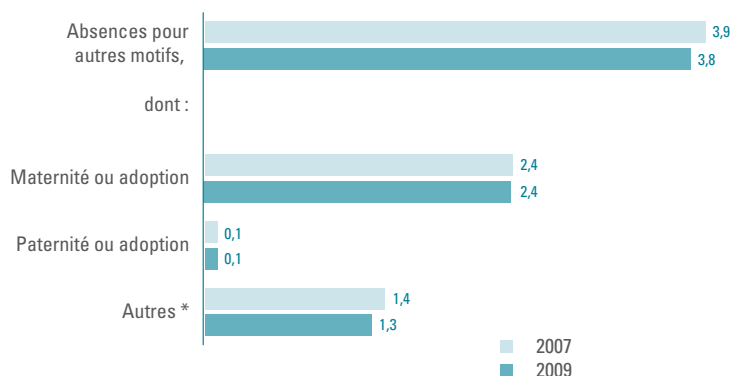
### Par agent titulaire

**Nombre moyen de journées d'absence\*\* pour « raison de santé » en 2007 et 2009 (hors journées de grève et absences syndicales)**



En 2009, un agent titulaire ou stagiaire a, en moyenne, été absent 22,3 jours pour raison de santé (c'est-à-dire maladie ordinaire, longue maladie, accident du travail, maladie professionnelle) contre 20,9 en 2007. Cela correspond à une augmentation de 1,4 jour. Cette augmentation, pour les agents titulaires, est surtout sensible dans les régions, avec 7,6 journées en plus par agent, puisque ce nombre moyen de jours d'absence pour raison de santé passe de 20,5 à 28,1 jours. Il est dû, pour plus de la moitié, soit 4,6 jours, aux absences pour longue maladie. Autrement, l'écart entre 2007 et 2009 est sensible, quoi que moins important, pour les petites communes de moins de mille habitants avec 2,8 jours en plus et

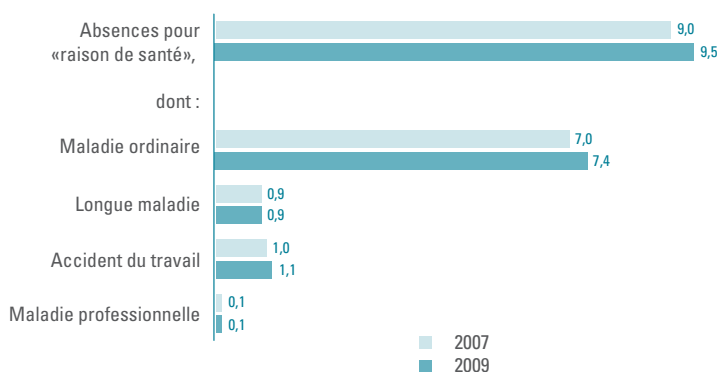
**Nombre moyen de journées d'absence\*\* pour autres motifs en 2007 et 2009 (hors journées de grève et absences syndicales)**



pour les départements avec 2,3 jours d'absence en plus, toujours pour raison de santé des agents titulaires. Le changement dans la structure des personnels dans les régions et les départements, en lien avec les transferts de personnels en provenance de l'État sur la période 2006/2009 dans le cadre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (LRL), peut expliquer cet absentéisme plus important. En effet, ces 130 000 agents titulaires des services techniques, ayant des caractéristiques socio-démographiques propres, appartenant à la catégorie C, sont relativement âgés et confrontés plus que d'autres à des risques d'absence pour raison de santé, compte tenu de leurs fonctions.

### Par agent non titulaire

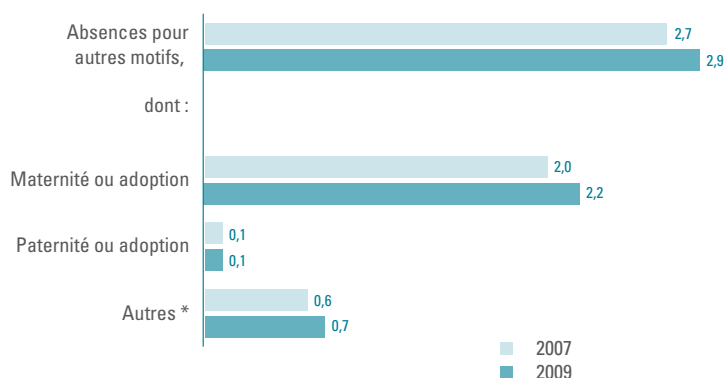
**Nombre moyen de journées d'absence\*\* pour « raison de santé » en 2007 et 2009 (hors journées de grève et absences syndicales)**



\* : Les autres motifs d'absence comprennent les formations particulières et les autorisations d'absence pour événements familiaux, fonction élective ou participation au comité des œuvres sociales, concours et examens.

\*\* : Les journées d'absence pour maladie, longue maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité, paternité et adoption sont décomptées en jours calendaires ; les autres motifs sont eux décomptés en jours ouvrés.

**Nombre moyen de journées d'absence\*\* pour autres motifs en 2007 et 2009 (hors journées de grève et absences syndicales)**



Les agents non titulaires sur emplois permanents déclarent en moyenne 9,5 jours d'absence pour raison de santé. C'est deux fois moins que pour les agents titulaires. C'est seulement une demi-journée en plus par rapport à 2007.

Cette différence entre agents titulaires et non titulaires peut provenir des fonctions occupées, plus ou moins à risque et de

la pyramide démographique. En effet, les agents titulaires sont sensiblement plus âgés que les non titulaires : un tiers des agents titulaires ont plus de 50 ans alors que les non titulaires en comptent 22 %.

### Nombre moyen de journées d'absence pour « raison de santé » par statut et par type d'employeur en 2007 et 2009

	2007		2009	
	Titulaires	Non titulaires	Titulaires	Non titulaires
Régions	20,5	8,2	28,1	8,8
Départements	17,5	8,0	19,8	9,1
Com. et étab. communaux de moins de 1 000 hab.	15,0	4,8	17,8	5,2
Com. et étab. communaux de 1 000 à 3 500 hab.	18,0	6,9	19,3	7,4
Com. et étab. communaux de 3 500 à 5 000 hab.	19,7	6,5	20,2	9,2
Com. et étab. communaux de 5 000 à 10 000 hab.	21,7	8,6	22,9	9,3
Com. et étab. communaux de 10 000 à 20 000 hab.	23,7	10,2	25,1	10,4
Com. et étab. communaux de 20 000 à 50 000 hab.	24,4	11,6	25,5	12,5
Com. et étab. communaux de 50 000 à 100 000 hab.	27,3	13,8	28,1	13,6
Com. et étab. communaux de plus de 100 000 hab.	25,1	10,5	25,8	10,9
<b>Ensemble des communes et étab. communaux</b>	<b>22,5</b>	<b>9,8</b>	<b>23,6</b>	<b>10,2</b>
SDIS	13,3	4,4	13,5	6,0
Communautés urbaines	24,6	6,0	25,0	5,8
Communautés d'agglomération / SAN	20,0	7,2	20,8	7,3
Communautés de communes	15,5	9,2	17,6	9,4
Syndicats et autres étab. pub. intercommunaux	14,9	5,1	16,0	7,2
Centres de gestion et CNFPT	17,5	4,7	15,4	3,8
<b>Ensemble des collectivités</b>	<b>20,9</b>	<b>9,0</b>	<b>22,3</b>	<b>9,5</b>

Note de lecture : En 2009, dans les conseils régionaux, le nombre de journées d'absence pour raison de santé est de 28,1 jours en moyenne pour les agents titulaires et de 8,8 journées pour les agents non titulaires.

Le nombre moyen de journées d'absence pour « raison de santé » est important, comparativement à la moyenne des collectivités, dans les communes de plus de 10 000 habitants que ce soit pour les agents titulaires ou les agents non titulaires. Il est aussi important pour les agents titulaires des régions et des communautés urbaines. À l'inverse, le nombre moyen de journées d'absence pour raison de santé est plus faible pour les agents titulaires ainsi que pour les non titulaires des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), des centres de gestion (CDG) et du CNFPT, des syndicats intercommunaux et des communes de moins de 1 000 habitants. Il est aussi faible, comparativement à la moyenne nationale, pour les agents titulaires des communautés de communes.

On remarque que plus la taille de la structure est grande et plus le nombre moyen de journées d'absence pour raison de santé est élevé.

## RISQUES PROFESSIONNELS : DIMINUTION DES ACCIDENTS DE SERVICE

Les absences pour accident de travail peuvent être dues à des accidents de service ou des accidents de trajet. Les accidents de service sont les plus répandus, notamment dans la filière incendie et secours où le nombre d'accident pour 100 agents est de 19,9. Ce chiffre est en diminution par rapport à 2007 et 2005 (21,2 accidents pour 100 agents en 2007 et 23,4 en 2005).

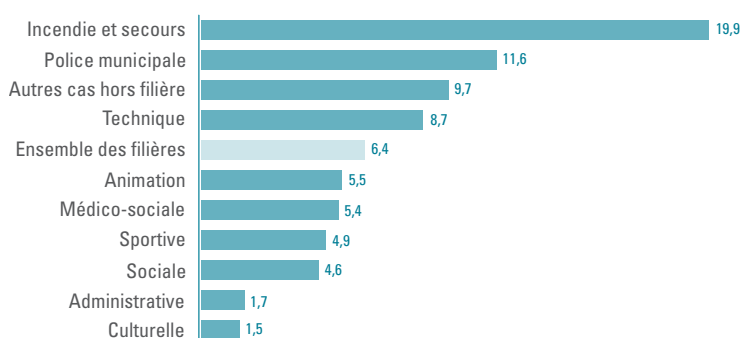
Le nombre d'accidents de service toutes filières confondues est de 6,4 pour 100 agents, légèrement inférieur à celui de 2007 et de 2005 (respectivement 6,8 et 6,9). Les agents en service dans les filières police municipale et technique sont les plus exposés à un environnement à risque, mais voient également celui-ci diminuer par rapport à 2007 : 11,6 accidents pour 100 agents de la filière police municipale (contre

12,4 en 2007) et 8,7 dans la filière technique (contre 9,4 en 2007). Les agents des filières administrative et culturelle sont les moins exposés aux accidents de service.

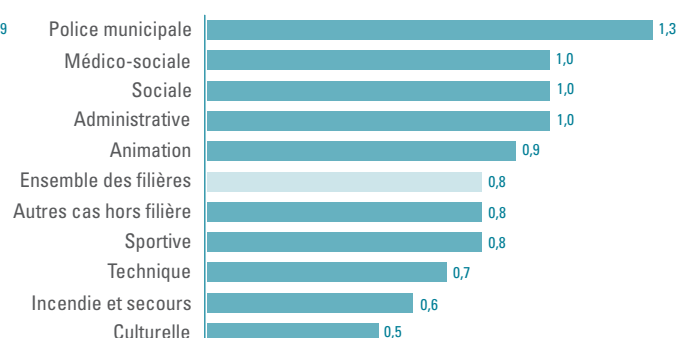
Les filières présentent moins de disparités face aux accidents de trajet, entre 0,5 et 1,3 accident pour 100 agents. Les agents de la filière police municipale et de la filière médico-sociale sont les plus touchés par les accidents de trajet. Le nombre d'accidents de trajet toutes filières confondues reste globalement stable. Il est de 0,8 pour 100 agents en 2009, alors qu'il était de 0,7 en 2007 et de 0,6 en 2005.

Il est à noter que la filière incendie et secours et la filière culturelle sont les moins touchées par les accidents de trajet.

### Nombre d'accidents de service pour 100 agents par filière en 2009



### Nombre d'accidents de trajet pour 100 agents par filière en 2009



## ACTIONS DE PRÉVENTION : 23 % DES COLLECTIVITÉS ONT PRODUIT AU MOINS UN DOCUMENT DE PRÉVENTION

Au 31 décembre 2009, environ 23 % des collectivités et établissements publics territoriaux avaient réalisé et diffusé un document de prévention annuel des risques professionnels. La proportion des collectivités ayant rédigé au moins un document étant importante dans les collectivités de grande taille, environ deux agents sur trois sont couverts par au moins un document de prévention réalisé par leur employeur.

La part des collectivités ayant rédigé au moins un document augmente selon la taille des collectivités, elle est ainsi élevée pour

les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants, les communautés urbaines et d'agglomération, les CDG et les SDIS.

Cette tendance résulte du statut de la fonction publique territoriale. Il prévoit en effet que si l'importance des effectifs et la nature des risques professionnels le justifient, un comité d'hygiène et de sécurité (CHS) est créé par décision de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le CHS a pour rôle :

- d'analyser les risques professionnels,
- de présenter chaque année un rapport sur l'évolution de ceux-ci,
- d'enquêter à l'occasion de chaque accident de service ou de chaque maladie professionnelle,
- de suggérer toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail,

- de coopérer à la préparation des actions de formation en ce domaine et de veiller à leur mise en œuvre,
- de donner son avis sur les règlements et consignes que l'autorité compétente envisage d'adopter.

Son président lui présente chaque année un rapport sur l'évolution des risques professionnels.

### Les documents de prévention déclarés par type d'employeurs

	% des collectivités qui ont produit au moins un document		Programme annuel d'actions de prévention (art.44 du décret n°85-603)	Rapport annuel sur l'évolution des risques professionnels (art.40 du décret n°85-603)	Rapport du médecin de prévention (art.26 du décret n°85-603)	Fiches des risques professionnels établies par le médecin (art.14.1 du décret n°85-603)	Document unique de l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016)
	2007	2009					
Régions	80	80	40	20	75	35	30
Départements	87	91	48	38	80	20	35
<b>Com. et établissements communaux</b>							
de moins de 1 000 hab.	16	12	2	2	5	3	7
de 1 000 à 3 500 hab.	28	26	6	5	9	7	15
de 3 500 à 5 000 hab.	38	44	11	10	21	12	25
de 5 000 à 10 000 hab.	56	61	18	15	30	15	38
de 10 000 à 20 000 hab.	73	74	28	24	43	21	39
de 20 000 à 50 000 hab.	86	83	41	28	62	24	44
de 50 000 à 100 000 hab.	84	84	39	23	72	23	32
de plus de 100 000 hab.	85	79	34	43	57	34	57
SDIS	73	88	50	43	43	12	45
Communautés urbaines	100	92	54	46	69	46	54
Communautés d'agglomération / SAN	80	72	33	17	51	16	37
Communautés de communes	25	26	6	4	9	5	15
Syndicats et autres établissements publics intercommunaux	16	16	5	3	7	4	9
Centres de gestion et CNFPT	80	74	44	28	46	19	39
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>13</b>

Note de lecture : 80 % des régions ont produit au moins 1 document de prévention.

40 % des régions ont élaboré un programme annuel d'actions de prévention (art.44 du décret n°85-603).

## > PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

L'exploitation statistique des « rapports au CTP sur l'état au 31/12/2009 des collectivités territoriales », les bilans sociaux, est réalisée par le Département des études et des statistiques locales de la Direction générale des collectivités locales et l'Observatoire de la fonction publique territoriale du CNFPT, sous l'égide du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

Le champ des bilans sociaux recouvre les collectivités disposant d'un

comité technique paritaire (CTP) propre (celles de plus de 50 agents) ou relevant du CTP d'un centre de gestion. A partir des bilans au 31 décembre 2009, 24 230 dossiers ont été retournés - soit directement, soit par l'intermédiaire des centres de gestion de la fonction publique territoriale - dont 21 306 sont finalement exploitables. Le taux de couverture des collectivités est de 45 %, ce qui représente près des trois quart des personnels titulaires (73 %).

## > POUR EN SAVOIR PLUS

Bis n° 83 -DGCL- Stabilisation des effectifs sur emplois permanents dans la fonction publique territoriale en 2009, hors les transferts de personnels en provenance de l'État - Août 2011.

Synthèse nationale des rapports au CTP sur l'état des collectivités territoriales au 31/12/2009 - Février 2012 disponible sur [www.dgcl.interieur.gouv.fr](http://www.dgcl.interieur.gouv.fr) ou sur [www.observatoire.cnfpt.fr](http://www.observatoire.cnfpt.fr).

Conseil supérieur de la fonction publique territoriale Place Beauvau - 75008 Paris - tél. : 01 53 43 84 10 - télécopie : 01 53 43 84 11

Synthèse réalisée par : Centre national de la fonction publique territoriale

Direction de l'observation prospective de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale - Observatoire de la fonction publique territoriale  
80, rue de Reuilly - CS 41232 - 75578 Paris cedex 12 - tél. : 01 55 27 44 00 - télécopie : 01 55 27 44 01

Ministère de l'Intérieur, Ministère de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique

Direction générale des collectivités locales - Département des études et des statistiques locales  
2, place des Saussaies - 75008 Paris - tél. : 01 49 27 31 87 - télécopie : 01 49 27 34 29

Publication réalisée et diffusée par l'observatoire de la fonction publique territoriale

Directeur de publication : François Deluga / Co-directeur de la publication : Jacques Goubin

Rédacteur en chef : Mohamed Amine / Rédacteur : Guillaume Leforestier (DGCL)

[www.observatoire.cnfpt.fr](http://www.observatoire.cnfpt.fr)